Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB10-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Alain BOIN, Carole LAURENT, Thierry ROGER, Séverine JEANDEL, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Thomas BOUSSOUGANT, Florence GOD,

Absents excusés :
Serge LE GOFF donne procuration Mélanie LANGELLA,
Hélène PLASSART donne procuration à Gilbert LE VAILLANT,
Christelle JOLY donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ
Florian ROUAULT donne procuration à Séverine JEANDEL

Secrétaire de séance : Carole LAURENT

CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée,
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.
Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 05/06/2026,
Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, emploi de responsable des espaces verts, en raison d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB10-DE

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, chargé des fonctions de responsable des espaces verts, à compter du 1er juillet 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la création du poste cité ci-dessus.

Fait et délibéré, le 05 juin 2025,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,